



## Société de recouvrement

Par **karineuuh**, le **27/04/2013** à **22:31**

Bonjour,

Je vous contacte au sujet d'une société de recouvrement FINREC qui ne cesse de m'harceler pour impayé.

Tout a débuté avec les coffrets pour enfants des éditions Dupuis. J'ai reçu mon premier colis sans aucun souci majeur néanmoins j'ai été étonné de la procédure, aucun suivi de commande, aucune signature. Mon colis était déposé dans le hall de mon immeuble à même le sol.

J'ai réglé la facture. Puis deux mois plus tard je commence à recevoir des factures pour le second colis qui ne m'est quant à lui jamais parvenu. J'ai immédiatement contacté la maison Dupuis pour les informer de la situation, et j'en ai profité pour leur dire que les conditions de suivi des colis étaient juste inexistantes.

Suite à cet appel les ennuis débutent. Je reçois des courriers de mise en demeure. Je réponds par R/AR que j'ai informé la société de la non réception du colis et c'est pourquoi j'estime ne pas avoir à payer un produit dont je n'ai pu bénéficier.

J'ai également recontacté Dupuis qui m'a indiqué ne rien pouvoir faire. Tout étant désormais entre les mains de la société de recouvrement.

Un mois et demi plus tard je reçois un autre courrier qui indique une INJONCTION DE PAYER cette fois-ci mentionnant dans les premières lignes que je n'ai jamais répondu à leurs courriers (or l'accusé de réception atteste le contraire).

Sachant que pour une somme initiale de 29euros ces derniers me réclament un montant de

150euros. Bref cela n'a ni queue ni tête. (en plus le montant change tout le temps).

Je ne sais plus à qui je dois écrire, DUPUIS ou FINREC. Et je commence sérieusement à en avoir assez de leurs courriers. Que dois-je faire ?

Merci par avance de votre précieuse aide.

Par **karineuuh**, le **27/04/2013** à **22:46**

J'ai oublié de mentionner que les courriers ne sont même pas libellés à mon nom mais à celui de mon conjoint (or nous ne sommes pas mariés) avec mon prénom. Et je ne sais même pas comment ils ont réalisé cette amalgame.